

NOUVEL ENGAGEMENT DE LA PROVENCE VERTE EN FAVEUR DES MÉTIERS D'ART.

La convention de partenariat signée le 10 mars 2022 entre la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de région Provence-Alpes-Côte d'Azur (CMA PACA) et l'agglomération Provence verte (CAPV) arrive à échéance en mars 2024. La dynamique engagée sur le territoire en faveur des Métiers d'Art va se poursuivre grâce à la signature d'une nouvelle convention entre les 4 partenaires qui ont participé au développement de l'action, à savoir la CAPV, la CMA PACA, l'Office de Tourisme Intercommunautaire Provence Verte Verdon et l'association « Mine d'Art en Provence », pour la période 2024-2027.

Le 22 février prochain, à l'auditorium du Conservatoire, CAPV ET CMA PACA dresseront le bilan de cette convention, reviendront sur les chiffres clés et les actions majeures réalisées pendant le projet LEADER : (Journées Européennes du Patrimoine 2022 et 2023, rencontres artisanales avec les domaines viticoles 2022, Journées Européennes des Métiers d'Art 2023 etc.) et signeront une nouvelle convention.

La volonté commune est de pérenniser et d'intensifier le développement touristique des Métiers d'Art en Provence Verte qui constitue une alternative intéressante pour les visiteurs en termes de découverte et de savoir-faire des artisans locaux ainsi, dans la perspective d'allonger la période de fréquentation touristique hors juillet-août. Un budget annuel sera consacré à cette opération dont les actions seront définies en accord avec l'ensemble des partenaires et feront l'objet d'une recherche de financements nouvelle programmation LEADER, Région, Département, mécénat...)

DÉROULÉ DE L'APRÈS-MIDI (15H-17H)

Introduction par Jean-Claude FELIX, 3eme vice president de la CAPV en charge du tourisme, maire de Rocbaron.

- Chiffres clés et des actions majeures réalisées pendant le projet LEADER.
- Présentation de l'association Mine d'art en Provence.
- Regard de l'OTI par le President Sebastien BOURLIN, maire de Pourrières.
- Jean-Michel KOSIANSKI, expert des métiers d'art, exposera les particularités du territoire puis les perspectives à l'issue du projet LEADER avec une étude sur le concept de lieu totem.
- Philippe HUPPE, quant à lui, s'exprimera sur le label Ville et Métiers d'Art et les atouts des métiers d'art sur les territoires.
- Remerciements et perspectives par Didier BREMOND, Président de la CAPV, 1er vice-président du Conseil départemental du Var, maire de Brignoles.
- Signature quadripartite, CMA PACA / CAPV / OTI / Association, de la convention 2024/2027.

LE BILAN DE LA CONVENTION 2022/2024

Les étapes de la mise en place

En 2021, la Chambre de Niveau Départemental du Var de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de région Provence-Alpes-Côte d'Azur (CMA PACA) et la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte (CAPV) se sont rapprochées dans le cadre d'un projet de développement du secteur des Métiers d'Art sous l'angle touristique en Provence verte.

Le travail commun a visé le développement de l'attractivité du territoire, au travers de cette filière, qui s'inscrit dans la fiche action n° 1.3.3 « Promouvoir le terroir et les savoir-faire avec l'artisanat d'art » du schéma de développement touristique communautaire 2021-2027 pour un tourisme durable et maîtrisé en Provence Verte.

Ce projet porté par la CMA PACA en lien avec le service Tourisme de la CAPV, a été proposé au groupement d'action local (GAL) Provence Verte / Sainte-Baume afin de bénéficier d'un soutien financier de la part du programme LEADER. En effet, il répondait pleinement à la stratégie du GAL puisqu'il s'agit d'une démarche de valorisation des ressources locales (savoir-faire artisanaux) de manière durable et de dynamisation d'une filière à potentiel sur le territoire, dans un fort esprit partenarial.

- En décembre 2021, le projet a obtenu un avis d'opportunité favorable du comité de programmation.
- En février 2022, une demande de subvention a été déposée par la CMA PACA auprès du GAL Provence Verte pour une période opérationnelle de 24 mois, à savoir de mars 2022 à février 2024.
- Le 10 mars 2022, une convention de partenariat pluriannuelle a été signée entre la CMA PACA et la CAPV, à Brignoles. Elle détaille les conditions de mise en oeuvre du projet et le volet financier.

Le bilan de la convention 2022/2024

LES OBJECTIFS DE LA 1ÈRE CONVENTION

- **Objectif 1** : identifier les savoir-faire sur le territoire et qualifier l'offre.
- **Objectif 2** : mobiliser les différents acteurs pour insuffler une dynamique et structurer durablement la filière des Métiers d'Art.
- **Objectif 3** : valoriser les savoir-faire identifiés dans des offres touristiques pour positionner la filière dans la stratégie touristique du territoire comme l'un des facteurs différenciants.
- **Objectif 4** : professionnaliser les ateliers.

LES RÉSULTATS

- Réalisation d'un état des lieux/diagnostic.
- Mobilisation des acteurs concernés avec un séminaire des professionnels des Métiers d'Art en novembre 2022.
- 1ère édition des JEMA (Journées Européennes des Métiers d'Art) en avril 2023 à l'Abbaye de la Celle.
- JEP (Journées Européennes du Patrimoine) 2022 au Château de Vins S/Caramy et 2023 au Musée des Comtes de Provence à Brignoles.



- Rencontres artisanales « Art et Vin » en octobre/novembre 2022.
- Participation à la Foire de Brignoles 2023 (ateliers enfants/adultes et démonstrations).
- Expérimentation au sein des Musées de la Provence Verte à l'été 2023 : objets artisanaux dans les boutiques.
- Edition d'un catalogue de cadeaux de Noël 2023.
- Collaboration avec un expert spécialiste du secteur des Métiers d'Art en France.

Cet ambitieux projet a donné lieu à l'embauche par la CMA PACA d'une salariée au poste de chargée de développement économique, dédiée à cette action temps plein, arrivée le 10 mars 2022 et installée dans un bureau de la CAPV (technopole de Nicopolis à Brignoles), dans le cadre d'une convention de mise à disposition de locaux.

CONTACTS

Guillaume LESAGE, directeur de Cabinet de la CAPV
 glessage@caprovenceverte.fr
 Nicolas OUDART, responsable du service tourisme de la CAPV
 06 07 51 04 40
 noudart@caprovenceverte.fr
 Emilie THOMÉRÉ, référente métiers d'art dans le Var
 04 94 61 99 46 - 06 31 03 58 62
 e.thomere@cmar-paca.fr
 JULIE PEZET, référente communication Var
 04 94 61 99 21 - 06 47 44 54 50
 j.pezet@cmar-paca.fr





LA CHAMBRE

DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Partout présents

LA CHAMBRE

DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

A propos de La Chambre de Métiers et de l'Artisanat Provence-Alpes-Côte d'Azur

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de région Provence-Alpes-Côte d'Azur, établissement public administré par des artisans élus pour cinq ans, a pour mission de défendre les intérêts généraux des artisans, de promouvoir le développement des entreprises artisanales et d'accompagner l'artisan dans chaque étape de sa vie professionnelle : apprentissage, création d'entreprise, formation, développement économique, transmission.

En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la CMA PACA, c'est :

Un siège situé à Marseille et 12 agences entreprises, 15 antennes de formation continue et 8 Campus de l'Université Régionale de Métiers et de l'Artisanat

- Un réseau de proximité à l'écoute des besoins singuliers des entreprises artisanales et un interlocuteur privilégié des collectivités locales et des pouvoirs publics
- 150 Elus pour représenter et mobiliser le secteur
- 1 000 collaborateurs pour informer, orienter, former et accompagner les entreprises et leurs collaborateurs
- 1 000 personnes accueillies, 22 600 jeunes rencontrés, 16 000 porteurs de projets de création conseillés, 23 000 chefs d'entreprises accompagnés.

Plus d'informations sur cmar-paca.fr

Contacts Presse

Pour la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Provence-Alpes-Côte d'Azur
Marion Bourlon +33(0)4 91 32 24 76 +33(0)6 30 09 21 95 | m.bourlon@cmar-paca.fr

Partenaire d'avenir

